

Image not found or type unknown



validité des preuves produites en cas de divorce

Par **MatP**, le **23/04/2010** à **13:48**

Bonjour, voici ma question :

Mon épouse effectue une demande de divorce pour faute en produisant d'anciens documents pouvant être interprétés comme compromettants. Or ceux-ci ont été récupérés à mon insu, sur mon ordinateur et dont l'accès à la session est protégée par un mot de passe. Quelle est la validité de ces preuves produites ? Et y a-t-il dans ce cas, atteinte ou violation de l'intimité ?
Merci de vos éclaircissements.